ADJOINT AU RESPONSABLE DU SERVICE POPULATION

1-MISSION GENERALE

- Mise en œuvre de la politique d'accueil des usagers en mairie
- Participer à l'amélioration du service rendu au public
- ☼ Assister le responsable de service dans l'organisation quotidienne du service

2 - LES ACTIVITES

- Pilotage et suivi de la gestion des cimetières: assurer les opérations de gestion des 4 cimetières de la commune, délivrance des autorisations relatives aux opérations funéraires, autorisation de travaux, suivi des titres de concession, planification annuelle des travaux de reprises de concession
- Etablissement des actes liés à l'Etat Civil (mariage, décès, naissances, reconnaissances): réceptionner les déclarations, instruire, saisir et établir tous les actes d'état civil. Tenue administrative des registres, mise à jour des actes d'état civil, délivrance des copies ou extraits d'état civil, gestion des rendez-vous pour les dépôts de dossiers
- Gestions des affaires générales : contribuer à l'ensemble des activités liées aux affaires générales du service : recensement militaire, attestation d'accueil, certificat de vie, débit de boisson, légalisation de signature, déclaration sur l'honneur, enregistrement du courrier, etc.

Missions secondaires

- Accueil du public : accueil présentiel et téléphonique, gestion de la boite mail
- <u>Marchés publics</u>: participation à la gestion de certains dossiers de marchés publics, assurantiels et gestion des sinistres

3 - LES COMPETENCES PAR THEME

№ Connaissances techniques

Bonne connaissance de la législation en vigueur et de la réglementation Les compétences pourront être acquises par la voie de la formation Qualité rédactionnelle

№ Communication

Capacité en communication interne et externe

Connaissances des logiciels bureautiques (Word-Excel), gestion des élections, de l'Etat-Civil et des cimetières ; Logiciel métier

Ecoute - discrétion - riqueur

4 - LE LIEN HIERARCHIQUE

Agent placé sous l'autorité du Responsable de service et en son absence du Directeur Général des services

5 - LES LIENS FONCTIONNELS

- Lien avec tous les services
- Liens avec les élus

- Autres collectivités
- Tribunaux d'Instance et de Grande Instance
- Conseil Départemental
- Sous-Préfecture
- Préfecture/Sous Préfecture
- Centre du Service National
- Pompes Funèbres
- D.D.A.S.S.
- I.N.S.E.E.
- Centre des Impôts

6 - CONTRAINTES PARTICULIERES

7 - CONDITIONS DE TRAVAIL

- △ ARTT appliquée de la manière suivante : 37 heures hebdomadaires sur 4 ½ jours
- 5 jours d'ARTT annuels

8 - QUALIFICATIONS REQUISES